

PORTANT TARIFICATION DES CERTIFICATIONS EN FLE  
CENTRE FLEURA

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la délibération n° 2017-01-06-01 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 6 janvier 2017 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport ;

ARRETE

de fixer le montant des droits d'inscription aux certifications du Diplôme d'Etudes de Langue Française (DELF) et du Diplôme Approfondi de Langue Française (DALF) du Centre FLEURA :

NIVEAUX	TARIFS
DELF A1	90 €
DELF A2	90 €
DELF B1	100 €
DELF B2	100 €
DALF C1	130 €
DALF A2	130 €

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 mai 2017

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

  
Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le 19/05/17

- Publié le 19/05/17

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.